

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CCAS DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze Avril, à dix-huit heures, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Dannes sous la Présidence de Madame Karine Pudwell, adjointe au maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le dix avril deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

PUDWELL Karine  
DEBRIS Peggy  
LEPRETRE Pascal  
FOURRIER Micheline  
LEPRETRE Monique  
HAMAISSIA Cindy  
LEFEBVRE Georges

Absents excusés :

CARTON Olivier  
BEAUDLET Myriam : Pouvoir à Mme DEBRIS  
POMMELET Rodrigue : Pouvoir à Mr LEPRETRE  
MAILLARD Edith

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion précédente.

Monsieur LEFEBVRE remercie les membres du CCAS pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de son épouse.

### **I) COMPTE ADMINISTRATIFS 2024**

Après avoir présenté le compte administratif 2024 établi par Monsieur CARTON, Madame PUDWELL demande aux membres du CCAS de bien vouloir l'approuver :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 31 583.16

Recettes : 33 176.88

Résultat reporté : 9 273.12

Total des recettes : 42 450.00

Soit un excédent de : 10 866.84

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 828.83

Reste à réaliser : 1 000.00

Total dépenses : 1 828.83

Recettes : 1 828.83

Résultat reporté : 3 566.29

Total des recettes : 5 395.12

Soit un excédent de 4 566.29

Soit un excédent global de 15 433.13

Après délibération, le C.C.A.S., à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

## II) COMPTE DE GESTION 2024 DU TRESORIER MUNICIPAL :

Madame PUDWELL présente le compte de gestion du CCAS établi par le trésorier municipal et conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier municipal tel qu'il est présenté.

## III) AFFECTATION DES RESULTATS

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 273.12		3 566.29		12 389.41
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	31 583.16	33 176.88	828.83	1 828.83	32 411.99	35 005.71
Totaux	31 583.16	42 450.00	828.83	5 395.12	32 411.99	47 845.12
Résultats de clôture		10 866.84		4 566.29		15 433.13

Excédent de financement :  
4 566.29

Restes à réaliser dépenses :  
1 000.00

Excédent total de financement :  
3 566.29

Affectation au compte 002 :  
10 866.84

Le CCAS, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats comme ci-après :

## IV) BUDGET PRIMITIF 2025

Madame PUDWELL présente le budget primitif 2025 du CCAS et demande aux membres de bien vouloir l'approuver :

### Section de fonctionnement

Dépenses 40 520.00  
Recettes 40 520.00

### Section d'investissement

Dépenses 5 566.29  
Recettes 5 566.29

Après en avoir délibéré, le CCAS à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté.

## **V) AIDES ET SECOURS**

### 1) – Aides

#### Dossier 1 :

Couple marié – Madame : 61 ans et Monsieur : 60 ans  
Madame est sans emploi et Monsieur est en congés longue maladie  
Reste à vivre : 157 € 23.

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Bons d'aide sociale de 100 € 00/mois en avril et en mai

### 2)– Secours

- Le 20 Mars 2025 : aide exceptionnelle de 172 € 26 (Facture de gaz) - remboursable : validée à l'unanimité par le CCAS.

## **VI) TICKETS DUCASSE**

Madame PUDWELL rappelle que le CCAS offre à tous les enfants domiciliés ou scolarisés à DANNES de 2 à 12 ans, 5 tickets à l'occasion de la ducasse.  
Ces tickets sont payés par le CCAS aux forains : 1 € 35 / ticket.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité, décident de maintenir cette pratique pour l'année 2025 : offrir 5 tickets aux enfants de 2 à 12 ans domiciliés ou scolarisés à DANNES et payer 1 € 35/ticket aux forains.

## **VII) QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Monsieur Lefebvre informe l'assemblée qu'il souhaite faire un don au CCAS pour remercier la commune de lui avoir prêté la salle Jean Léger lors des obsèques de son épouse. Les membres du CCAS, à l'unanimité, acceptent ce don.
- 2) Madame Debris informe les membres du CCAS que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, après négociation avec des mutuelles pour obtenir un contrat de complémentaire santé aux tarifs et aux garanties attractifs pour ses habitants, a signé un contrat avec Aésio Mutuelle. Pour adhérer, il faut simplement résider sur le territoire de la CAB et se rapprocher d'Aésio soit directement à l'agence de Boulogne sur Mer, soit par téléphone au 31 11. Un kit de communication sera prochainement mis à la disposition des Dannois.
- 3) Courrier reçu de l'association sportive du Collège le Trion de Samer, qui sollicite une aide financière pour une jeune Dannoise, Rosie Bodart, qui doit participer au festival national de danse UNSS qui se tiendra du 12 au 14 mai prochain à REIMS. Après délibération, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité, décident d'octroyer une aide de 50 € à Rosie Bodart.